



Procès-verbal du 10 septembre 2026

Séance exceptionnelle

Etait excusée avec procuration : Kathleen MARTHINET (pouvoir donné à Betty FARIA).

Etaient présents : les 14 autres membres du conseil municipal

Catherine NOVEL est désignée secrétaire de séance.

La séance débute à **20 h 35**.

Objet de la séance

- Le maire rappelle qu'une discussion informelle a eu lieu la semaine précédente concernant le commerce **Le Saint Nizier**, dont le contrat arrive à échéance le **12 septembre 2026**.
- Ce conseil exceptionnel a pour objet d'examiner les propositions des gérants et d'établir une contre-proposition municipale.

Proposition municipale présentée par le maire

Loyer

- Les gérants proposent un loyer de **800 €**.
- Le maire propose au conseil de retenir un loyer de **900 €**.

Travaux et charges que la commune pourrait prendre en charge

- Concernant l'électricité, la remise aux normes suivant les préconisations de l'APAVE de l'installation générale du bâtiment.
- Prise en charge de certains petits travaux de plomberie, notamment les joints des WC, la chasse d'eau du gîte, la station de lavage, etc.
- La réalisation d'un rapport sur l'état de fonctionnement du matériel

Engagements demandés aux gérants

- Développer l'épicerie et procéder à la réparation de la banque froide. Une facture devra être fournie, avec une date butoir fixée au **1er décembre 2026**.
- Développer le dépôt de pain et les viennoiseries.

- Assurer l'entretien du matériel.
- Maintenir les jours et horaires d'ouverture actuels.

Calendrier contractuel

- Le nouveau montant du loyer de **900 €** serait applicable à compter du **1er novembre 2026**.
- Le contrat serait renouvelé à compter du **12 septembre 2026**, avec un préavis de trois mois.
- La situation serait réévaluée à chaque date anniversaire.
- Une réponse des gérants est attendue pour le **30 septembre 2026**.
- Un avenant au contrat sera ensuite rédigé en fonction de l'accord trouvé.

Échanges et interventions des conseillers

Approvisionnement et matériel

- Betty FARIA souligne l'importance de maintenir le pain et les viennoiseries au sein du commerce.
- Patrice BALLANDRAS indique avoir contacté un professionnel, J. AUBLANC, pour l'entretien du matériel, mais celui-ci n'a pas donné suite.
- Il indique également qu'une visite concernant l'électricité avait été envisagée. Celle-ci n'a pas pu avoir lieu, les gérants souhaitant qu'un rendez-vous soit fixé au préalable.
- Un rendez-vous est finalement fixé au 21 septembre à 7 h 30.

Communication et rumeurs

- Sylvie LACROIX indique avoir entendu des habitants parler d'une éventuelle baisse du loyer de **400 €**. Elle souligne qu'il est nécessaire de clarifier rapidement la situation afin d'éviter que différentes informations circulent dans le village.

Discussion sur le montant du loyer

- Les conseillers échangent sur la possibilité de faire évoluer le montant du loyer en fonction du chiffre d'affaires du commerce.
- Raphaël WARIN rappelle que la baisse initialement envisagée représentait **36 %** et s'interroge sur l'intérêt d'aller jusqu'à un rapport de force pour une différence de **80 €**.
- Sylvain ODIN rappelle que la réflexion doit également tenir compte de l'intérêt du village et de la nécessité de maintenir le commerce.

Activités du commerce

- Les échanges portent également sur les différentes activités du commerce.
- Il est évoqué que le bar pourrait représenter une source de bénéfice plus stable que la restauration.
- Il est également confirmé que les gérants disposent bien de la **rôtisserie**.

Éventuel repreneur

- À ce jour, aucune candidature de repreneur n'est connue.
- Les conseillers évoquent le fait que les périodes de fermeture ou la discontinuité dans l'ouverture du commerce peuvent constituer un frein pour l'arrivée d'un éventuel repreneur.

Votes

Vote sur le montant du loyer

- Proposition : **900 €**.
- La proposition est **adoptée à l'unanimité**.

Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0
------------------	-----------------------	-------------------

Vote sur l'ensemble de la proposition municipale

Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 1
------------------	-----------------------	-------------------

La proposition municipale est donc adoptée par **14 voix pour, 1 voix contre et aucune abstention**.

Divers

- Sylvie LACROIX demande si le journal **Le Progrès** sera présent.
- Sylvain ODIN confirme que **les gérants ont demandé sa présence**.

Clôture de la séance

La séance est levée à **22 h 00**.

Affiché le 17 septembre 2026